En perte en 2019, Gaumont déprécie son catalogue

CINÉMA

La société a creusé ses pertes en 2019 malgré une hausse de ses revenus.

Elle invoque un durcissement des conditions de vente du catalogue, mais des actionnaires minoritaires la soupconnent de mettre son cours sous pression avant de déclencher un retrait de la cote.

Nicolas Madelaine

Gaumont a annoncé mardi soir un quadruplement de ses pertes, à 38,5 millions d'euros, malgré un chiffre d'affaires en hausse de 8 %, à 212 millions d'euros sur l'exercice.

Le 10 janvier, la société française de production et distribution de films et de séries, un fleuron historique du septième art tricolore, avait déjà prévenu qu'elle perdrait environ 18 millions d'euros au second semestre, soit le même montant qu'au premier. Mais le chiffre d'affaires sur les six premiers mois de l'année était en baisse de 28 %, à 47 millions.

La société productrice des séries « Narcos » pour Netflix et « El Presidente » pour Amazon, et des films de cinéma « Hors normes » ou « La Vie scolaire » invoque dans son communiqué un « durcissement des conditions de vente du catalogue d'œuvres de long-mêrrage, d'animation et de séries ayant conduit à une accélération de l'amortissement des actifs ».

La société ne publiera le détail de ses comptes que dans quelques semaines et ria pas souhaité commenter ces chiffres. Mais un producteur reconnu note que « même si la pression des plateformes pour l'acquisition des droits des séries est en effet forte, je suis moublé de cette dépréciation vu le succès notamment de "Narcos" sur Netflix ».

Recentrage sur la production et la distribution

En attendant, certains de ses actionnaires minoritaires, déjà mécontents depuis plusieurs mois, soupçonnent la société de passer ses comptes à la paille de fer, pour minimiser le prix auquel elle pourrait racheter ses tires dans le cadre d'un possible retrait obligatoire de la Bourse. « Depuis laveme à Pathé de ses parts dans les sailes Pathé-Gaumont et l'offre publique de rachat d'actions en 2017. Gaumont n'a de cesse de faire baisser ses fonds propres pour fûter baisser son actif net corrigé (ANC) qui est l'un des seuils minimaux en cas de retrait de la cote », selon un fonds luxembourgeols actionnaire de Gaumont.

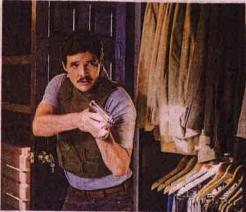
Les frictions entre le groupe de Nicolas Seydoux et ses actionnaires minoritaires ne sont pas nouvelles, comme le montrent les comptes rendus des assemblées générales du groupe. Contacté par « Les Echos », Gaumont n'a pas souhaité faire de commentaire.

Après avoir touché 380 millions avec la revente de ses 34 % dans les salles de cinéma Pathé-Gaumont pour pouvoir investir plus massivement dans les séries, la

38,5

MILLIONS D'EUROS

le montant des pertés annoncées par Gaumont en 2019, malgré un chiffre d'affaires en hausse de 8 %, à 212 millions d'euros



«Narcos » : un succès de Gaumont aux Etats-Unis qui a séduit Netflix Photo Juan Pablo Gutterrez/Netflix

société a déclenché au printemps 2017 une offre publique de rachat à 75 euros par action. Le fonds américian First Eagle IM (10 % des titres), le Groupe Bolloré (10 %) et Marcel Dassault (5 %) ont apporté leurs titres. Ces derniers ont été éliminés, ce qui a permis au holding de Nicolas Seydoux, CinéPar, de monter au capital et de détenir aujourd'hui 87,9 % du total et 94 % en droits de vote.

Valorisation de l'immeuble des Champs-Elysées

Le capital vraiment « flottant » est resté en revanche de l'ordre de 10 %. Certains actionnaires minoritaires ont préféré ne pas apporter leurs titres, pensant qu'ils pourralent mieux les valoriser. Un des actifs qu'ils avaient repérés, assure l'un dentre eux, est notamment la valorisation d'un immeuble détenu par le groupe sur les Champs-Elysées, établie à 36 millions dans le document d'avril 2017 de l'offre publique de rachat. La société avait à cette époque seulement « obtenu la libération des locaux, dans le but de permettre la restructuration de l'ensemble mimobilier », dit le document.

Mais, comme l'a expliqué ensuite la société dans ses réponses aux questions de l'AG 2018, « après un premier refus de la CDAC [qui delivre les autorisations d'exploitation commerciale] en janvier 2017. Gaumont a [finalement] obtenu un avis favorable, suite à une modification de sa programmation en juillet 2017, pour le développement d'un concept store-Fort de cette modification, du coup, le rapport financier semestriel 2019 indique que l'immeuble, autrefois le cinéma Ambassade et qui pourrait du coup accueillir un magasin Lacoste, est valorisé 197 millions.

Lacoste, est valorisé 197 millions.
Les actionnaires minoritaires estiment que leurs titres valent davantage que les 110 euros actuels (la crise du coronavirus a un impact). L'un d'eux évalue le patrimothe l'immobiller total de la société à plus de 300 millions et le prestigieux catalogue d'œuvres à plus de 250 millions. Soit un cours nettement subérieur à 150 euros.

Les actionnaires sont divisés sur l'opportunité de rester au capital aujourd'hui. « La société peut déciencher un retrait obligatoire quand elle veut et au prix qu'elle veut (sous réserve des noyennes des demiers cours, NDLR]. Il n'y a plus de spéculation possible », dit l'un d'entre eux Le fonds luxembourgeois préférenait que Gaumont reste coté » il ya une belle histoire de développement à étrire st la société étalt mieux gérée », dit-il. », et souligne que l'actif net corrigé comme base minimale d'un retrait obligatoire a été vailidé par l'AMF, à la suite de la lol Pacte, ce qui devrait contraindre la société à proposer un prix de retrait supérieur au cours actuel.

